



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pigeon ramier

Question écrite n° 75666

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau souhaite que Mme la ministre de l'énergie et du développement durable lui indique quel est le calendrier de chasse (dates d'ouverture et de fermeture) du pigeon ramier dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne.

Texte de la réponse

La ministre de l'énergie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux dates d'ouverture et de clôture de la chasse du pigeon ramier dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne. D'après les informations qui sont disponibles, l'ouverture de la chasse du pigeon ramier commence entre le premier août et le premier novembre selon les pays. La fermeture s'échelonne du trente et un janvier au trente avril. Les traditions de chasse différentes et les particularités climatiques et d'habitats naturels, avec leurs conséquences sur la biologie des oiseaux, expliquent cette importante variabilité constatée au sein de l'Union européenne. Au Royaume-Uni, le pigeon peut être chassé toute l'année du fait qu'il y est uniformément considéré comme un nuisible qui provoque des dégâts importants aux cultures. Dans ce pays, les populations de pigeons ne sont pas migratrices mais sédentaires.

Données clés

- Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)
- Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 75666
- Rubrique : Chasse et pêche
- Ministère interrogé : écologie
- Ministère attributaire : écologie

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE75666>

Date(s) clé(s)

- Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9628
- Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11049